



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de la protection maternelle et infantile

Question au Gouvernement n° 2064

Texte de la question

RÉFORME DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

M. le président. La parole est à Mme Michèle Peyron.

Mme Michèle Peyron. Monsieur le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, jeudi dernier, je vous ai remis, ainsi qu'à la ministre de la santé et des solidarités, Agnès Buzyn, et au ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, mon rapport, intitulé : « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! ».

Durant six mois, j'ai eu la chance de rencontrer des personnels médico-sociaux d'une grande abnégation, qui ont su me faire partager leur amour du métier, de leur métier. Depuis votre nomination et vos différents déplacements, je sais que vous partagez ce sentiment. Néanmoins, cette mission d'évaluation de la politique de prévention maternelle et infantile s'est rapidement transformée en mission de sauvetage.

En effet, la situation s'est avérée bien plus inquiétante que nous ne le pensions. Depuis dix ans, les budgets sont en forte diminution, il est très difficile de recruter des médecins, et nous constatons un repli important des missions de prévention de la PMI, qui sont pourtant au cœur de son action.

Or, nous le savons, les 1 000 premiers jours de l'enfant sont un moment-clé pour son développement cognitif, physique et psychique et constituent, par ailleurs, une priorité du Gouvernement et du Président de la République. Si la PMI est au cœur de ces 1 000 premiers jours, force est de constater qu'elle périclité. Sans un signal fort et des décisions des pouvoirs publics, elle risque de disparaître dans un certain nombre de départements. Pourtant, nous connaissons son immense intérêt. Au plus près de nos concitoyens, elle est universelle et gratuite et continue malgré tout d'« aller vers », ce qui est le meilleur moyen de lutter contre les inégalités de santé.

Nos enfants sont notre avenir. Investir dans la PMI, c'est investir dans l'avenir. C'est pourquoi il est primordial de garantir l'équité dans tous les départements. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous en dire plus sur les futures mesures qui seront prises par le Gouvernement ? (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, la PMI est une dame respectable de 75 ans. Née dans l'après-guerre, elle est, parmi d'autres institutions, l'un des symboles du modèle social français auquel nous sommes tant attachés. La PMI est une intuition géniale ; c'est un outil de santé globale encasté dans le social, qui fait appel à plusieurs disciplines. Ouverte à tous et gratuite, elle est une utopie concrète qui a permis d'accompagner des générations d'enfants, en leur prodiguant les

premiers soins, et de parents, en leur apprenant les premiers gestes.

Mais la PMI est une vieille dame malade. Votre rapport – et je vous félicite pour la qualité du travail que vous avez accompli – le détaille avec précision. Ses missions se sont accumulées au fil du temps, sans cohérence globale. Elle a tendance, dans certains territoires, à se replier sur elle-même. Enfin, elle est confrontée au problème de la baisse de la démographie médicale qui affecte un certain nombre de nos territoires.

Or nous avons plus que jamais besoin de la PMI comme d'un certain nombre d'autres acteurs en contact avec la petite enfance. Vous l'avez rappelé, le Président de la République l'a rappelé, c'est au cours de ces 1 000 premiers jours que tout se joue – la santé de l'enfant et son développement cognitif – et que se forment et se développent les inégalités sociales. Nous devons donc surinvestir cette période comprise entre le quatrième mois de la grossesse et les deux ans de l'enfant. C'est là, en effet, que se situe le cœur de la lutte contre les inégalités de destin. C'est tout l'objet du parcours des « 1 000 jours » auquel nous sommes en train de travailler et dans lequel la PMI doit évidemment trouver toute sa place.

Comment donner à celle-ci les moyens de cette ambition ? La PMI doit à la fois redevenir ce qu'elle a été et se transformer pour relever les nouveaux défis auxquels elle est confrontée. Pour redevenir ce qu'elle a été, elle doit se recentrer sur ses missions essentielles, ce qui nécessite probablement de la décharger d'un certain nombre de missions. Pour se transformer, elle doit s'ouvrir vers l'extérieur et articuler son action avec celle des autres professionnels de santé.

M. Thibault Bazin. Et pour les postes vacants, vous faites quoi ?

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État*. Telle est, madame la députée, notre ambition pour faire de la PMI un des leviers de notre politique de prévention en faveur de l'enfance. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Mme Élodie Jacquier-Laforge applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Peyron](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2064

Rubrique :

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 juin 2019](#)